

## Compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2017

### Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2 décembre est approuvé à l'unanimité.

### Points et réunions diverses

#### Points dernière séance :

M. le Maire stipule qu'un certain nombre de points vont être abordés lors cette séance.

#### Réunions :

✓ **Syndicat d'Aménagement Vallée de l'Indre (SAVI) :** Lors de la dernière réunion de ce syndicat ont été abordés les travaux réalisés sur 2016 et ceux prévus pour 2017. L'étude de la retenue collinaire demandée à maintes reprises n'a pas été effectuée, un courrier de relance va être fait.

✓ **Réunion publique :** Une trentaine de personnes sont venues à cette réunion du 25 janvier initiée par la municipalité.

- Premier point : l'élargissement de l'autoroute A10. Un collectif de défense de riverains devrait voir le jour à l'instar de Sainte Maure de Touraine. Mme Stéphanie ALFRED se porte volontaire pour animer cette future mobilisation avec pour objectif de recenser et porter les exigences locales en terme de protection phoniques et paysagères. Vinci Autoroute organise plusieurs ateliers de co-construction dont le premier se déroulera le mardi 7 février à la salle « les albizzias » à Villeperdue.
- Deuxième point : les dessertes TER. Ce point est abordé en point particulier au cours de cette séance.
- Troisième point : la communauté de communes. Ce point est abordé en point 3 de la présente séance.

### Intercommunalité

✓ **Election présidence et vice-présidences :** M. le Maire informe les élus que ces élections se sont faites lors de la réunion communautaire du 12 janvier et que le président élu est M. Alain ESNAULT, actuel maire de Sorigny. 14 vice-présidents ont également été élus.

✓ **Commissions, syndicats et représentants communaux :** Dans le cadre du fonctionnement de la nouvelle communauté de communes, il y a lieu de désigner des représentants locaux aux différentes commissions de l'intercommunalité et aux différents syndicats concernés.

Ainsi, ont été désignés :

<b>Commission</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
<b>Finances</b>	Roland Mariau	Xavier Gauthier
<b>Aménagement du Territoire et très haut débit Habitat et foncier Gens du voyage</b>	Xavier Gauthier	Roland Mariau
<b>Enfance Jeunesse</b>	Nathalie Nominé	Roland Mariau
<b>Sports</b>	Gérard Legrand	Nathalie Nominé
<b>Déchets ménagers</b>	Gérard Legrand	Roland Mariau
<b>Développement éco</b>	Roland Mariau	Xavier Gauthier
<b>Ressources humaines</b>	Nathalie Nominé	Arlette Duchêne
<b>Eau et assainissement</b>	Gérard Legrand	Roland Mariau
<b>Culture</b>	Gérard Legrand	Nathalie Nominé
<b>Mutualisation et social</b>	Arlette Duchêne	Roland Mariau
<b>Bâtiments et voiries</b>	Xavier Gauthier	Arlette Duchêne
<b>Gemapi - Hydraulique Economie sociale et solidaire Commerces de proximité</b>	Arlette Duchêne	Gérard Legrand
<b>Tourisme</b>	Nathalie Nominé	Sandrine Blanchet
<b>Transport</b>	Frédéric Lucier	Roland Mariau
<b>Sud Indre Développement (Isoparc)</b>	Roland Mariau Xavier Gauthier	Gérard Legrand Sylvain Plumé
<b>Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires</b>	Frédéric Lucier	Philippe Lafarge
<b>Commission Locale d'Établissement des Charges Transférées</b>	Roland Mariau	Xavier Gauthier

✓ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :** M. le Maire rappelle que la communauté de communes d'Azay le Rideau et celle du Val de l'Indre fonctionnaient déjà avec le système de la TEOM ; ainsi, les communes de Villeperdue et celle de Sainte-Catherine de Fierbois basculent, de fait, vers la TEOM. M. le Maire rappelle le principe de calcul de cette taxe qui est fonction des bases du foncier bâti.

M. le Maire précise qu'il est acté que le service de collecte d'ordures ménagères reste inchangé pour l'instant et que l'accès à la déchèterie de Noyant est toujours possible ainsi qu'à celle de Saché.

✓ **Transfert de compétence eau et assainissement :** M. le maire informe les élus que le Préfet a rattaché Villeperdue et Sainte-Catherine de Fierbois à la Communauté de Communes du Val de l'Indre (CCVI) avant de fusionner les communautés de communes d'Azay le Rideau et du Val de l'Indre afin de constituer Touraine Vallée de l'Indre. De fait, la CCVI ayant la compétence eau et assainissement avant la fusion, l'intégration de la commune à la CCVI implique le transfert de compétences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette décision, bien que soudaine, a été actée par les élus. Aussi, l'année 2017 va être une année de transition : les travaux en régie vont faire l'objet de conventions entre la commune et la communauté de communes. Les travaux en cours sont également, de fait, transférés. Les budgets afférents vont donc être globalisés, les prix relatifs à ces services pourraient s'en trouver abaissés.

✓ **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) :** La CCVI avait transmis fin décembre une proposition de ne pas transférer la compétence PLUi à la nouvelle communauté de communes. M. le Maire regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation au préalable et souhaite que des réflexions soient menées vers un PLUi avant 2020. Il précise qu'à défaut de blocage (soit 25 % des communes représentant 20 % de la population globale) votée par les communes, ce transfert est opéré de plein droit à compter du 27 mars 2017. M. le Maire ajoute que la possibilité de modifier le PLU communal est limitée du fait du transfert potentiel de cette compétence vers l'intercommunalité ; les aides financières sont, en tout état de cause, inexistantes au niveau communal. Après discussion, les élus, à l'unanimité, ne souhaitent pas s'opposer à la prise de compétence de plein droit en matière de PLUi par Touraine Vallée de l'Indre à compter du 27 mars 2017.

✓ **Suites enquête périmètre de protection des forages d'eau potable :** Ce dossier va donc être suivi désormais par Touraine Vallée de l'Indre. Une réunion publique sera organisée avec les administrés concernés. Selon les endroits, les subventions octroyées peuvent différer, les élus communaux seront vigilants à harmoniser les montants de subvention pour tous sans distinction. Le problème de la station essence sera sans doute compliqué mais sera étudié en conséquence.

## **Budget-Finances**

**Admission en non-valeur taxe aménagement :** Les élus sont saisis d'une demande d'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement sur un abri de jardin. Cette demande est assortie d'un problème de logement qui a nécessité un déménagement précipité, y compris de l'abri de jardin mobile. Les élus, à titre exceptionnel et au vu de ce dossier particulier, acceptent une admission en non-valeur de cette taxe.

## **Personnel communal**

**Point Mme CORMIER Katia :** M. le Maire rappelle aux élus que Mme CORMIER Katia, placée en congé grave maladie pour inaptitude physique à exercer ses fonctions antérieures, est arrivée au terme de ses droits statutaires. Ses restrictions médicales ne lui permettent pas de reprendre son poste et aucun reclassement n'est possible au sein de la collectivité.

De fait, Mme CORMIER Katia va faire l'objet d'un licenciement pour inaptitude physique. Une saisine du service chômage du Centre de Gestion a été faite afin de déterminer le montant de son indemnité de licenciement et l'allocation pour perte d'emploi qui lui sera versée.

## Travaux communaux

✓ **Point sur les travaux des Logements Locatifs 1 (impasse du vieux bourg) et Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017** : M. le Maire informe les élus que les travaux de façade en cours font déjà l'objet de malfaçons. Les élus seront vigilants sur le suivi de ce chantier jusqu'à l'achèvement des travaux. La DETR 2016 n'a pas été accordée pour ces travaux, or, la préfecture a informé le secrétariat de mairie que le montant concerné pourra faire l'objet d'un versement au titre de la DETR 2017 sur simple sollicitation du conseil municipal accompagnée d'un échéancier de fin de travaux sur 2017. Les élus décident donc, à l'unanimité, de solliciter la DETR 2017 sur les travaux de la tranche 2 de réhabilitation des logements locatifs 1, travaux qui doivent s'achever mi-mars.

✓ **Point sur l'aménagement de la route du Chêne Parapluie** : M. le Maire informe les élus que les travaux sont bien avancés, que le planning est tout à fait respecté, l'adduction en eau potable étant d'ores et déjà réalisée.

✓ **Projet bâtiment scolaire** : M. le Maire rappelle que le projet d'un bâtiment scolaire est un point inscrit dans le mandat en cours. La DETR 2018 pourrait être sollicitée sur ce projet, ainsi il conviendrait que le dossier soit bien avancé. Un rendez-vous avec l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales, qui a répondu favorablement sur un accompagnement pour la faisabilité de ce projet, est programmé le 10 février prochain. La pré-étude portera sur la construction d'une ou deux classes, avec un bureau pour la direction. Le devenir du bâtiment regroupant la classe 3 et la salle informatique sera également abordé avec un éventuel changement de destination pour mieux utiliser le potentiel de cet ancien logement de directeur.

## SIEL

**Suites transfert de compétence** : Le transfert de compétence s'est bien effectué au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les horaires d'éclairage public nécessitent que soit pris un arrêté municipal afin de se prémunir de difficultés juridiques éventuelles. Les élus décident des horaires suivants : tous les jours de 5h30 au lever du soleil et du coucher du soleil à 22h30 sur tous les secteurs, à l'exception des nuits du 24 au 25 décembre, du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier et du 14 au 15 juillet qui seront maintenus en continu et du centre bourg et de la Godinière qui seront maintenus jusque 1h00 le dimanche matin.

## Transports TER

**Motion dégradations dessertes TER** : M. le Maire explique que certains TGV continueront d'emprunter la voie ferrée actuelle, à défaut d'utiliser la LGV SEA. Cet état de fait ne permet pas d'améliorer la desserte TER comme annoncé dans l'enquête publique relative à la LGV SEA. Au contraire, les modifications d'horaires à venir ne sont pas favorables à l'utilisation des usagers de la ligne Tours-Port de Piles. Les élus décident de prendre une motion pour dénoncer cette situation et combattre la dégradation de ce service. Cette motion sera communiquée aux collectivités avoisinantes et concernées, à la SNCF ainsi qu'aux parlementaires. Le sentiment des élus est que la Région, bien qu'étant l'autorité organisatrice de ces services, semble se faire imposer des choses intolérables pour les usagers.

Une adresse mail va être créée pour permettre à ceux qui veulent s'exprimer sur le sujet de faire remonter leurs ressentiments et les globaliser. M. le Maire dit qu'une nouvelle réunion devrait être organisée en Région en février.

## Urbanisme

✓ **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Les élus ne souhaitent pas préempter sur les 2 terrains rue Dame Milon, vendus en lieu et place du lotissement initialement prévu.

✓ **Vente parcelle A343 pour partie** : Il y a quelques années, une première demande avait été formulée pour l'acquisition d'une partie de cette parcelle située rue du Carroi du Vignau. Suite à la proposition tarifaire de la collectivité à hauteur de 40 € du m<sup>2</sup>, aucune suite n'avait été donnée. M. le Maire fait part, ce jour, d'une nouvelle demande d'un autre acheteur potentiel et propose de faire une proposition identique. Les élus acceptent de vendre une partie de la parcelle A343 à hauteur de 40 € le m<sup>2</sup>, frais de bornage à charge de la collectivité.

### **Dates à retenir**

- Conseils communautaires à 18h30 dans les locaux de Sud Indre Développement :  
les **jeudis 23 mars, 18 mai, 29 juin, 28 septembre, 9 novembre et 14 décembre.**
- Bureaux communautaires à 18h30 à l'hôtel communautaire salle réunion C :  
les **jeudis 9 février, 9 mars, 6 avril, 4 mai, 15 juin, 6 juillet, 31 août, 14 septembre, 19 octobre, 30 novembre et 21 décembre.**

- SITS **Lundi 30 janvier à 19h00** – mairie de Monts
- Commission communication **Jeudi 16 février à 18h00** – mairie
- Prochains CM **Vendredi 24 février 2017 à 20h00** – mairie  
**31 mars – 21 avril**  
**Dimanche 23 avril 2017 et dimanche 7 mai 2017**  
**Dimanche 11 et dimanche 18 juin 2017**  
24 février – 31 mars – 21 avril
- Elections présidentielles
- Elections législatives

### **Questions diverses**

**1. Qualité de l'eau** : M. le Maire fait part d'un article dans la presse, ce jour, faisant état d'une mauvaise qualité de l'eau potable sur l'Indre et Loire dont Villeperdue. Le problème évoqué pour la commune ne concerne qu'un secteur très limité (le Bois Clair, La Croix des Montrais), l'éventuelle toxicité ne peut être avérée que dans des conditions très limitées et très particulières. Cet article ne fait pas de détails et englobe la totalité du territoire, créant des craintes injustifiées auprès des consommateurs. Touraine Vallée de l'Indre, compétente en la matière, a réagi immédiatement à cet article en spécifiant que cette « alerte » n'était pas justifiée ; l'article est consultable sur leur site Internet.

**2. Recensement en cours** : M. le Maire rappelle le recensement de la population en cours et stipule une bonne avancée de cette enquête avec une bonne équipe efficiente sur le terrain.

**3. Boulangerie** : M. le Maire informe les élus du probable changement de boulangers, rendez-vous ayant été pris à la demande des futurs exploitants.

Par ailleurs, M. BERTHELOT a demandé à ce que soit institué un arrêt-minute pour les places de stationnement devant la boulangerie. Cet arrêté sera effectif à compter du 6 février prochain.

**4. Faire-part famille BRISSET** : Le fils et belle-fille de Marie-Christine et Francis BRISSET font part de la naissance de leur fille Lilou.

**5. Remerciements famille DUCHENE** : M. le Maire fait part des remerciements d'Arlette et Raymond DUCHENE suite au soutien témoigné lors du décès de la mère d'Arlette.

**6. Haut Bry** : M. LAFARGE s'inquiète de voir des travaux de terrassement sur un terrain situé au Haut Bry et interroge la municipalité sur un éventuel projet professionnel. Aucune demande n'a été formulée, à ce jour, et le règlement du PLU sur ce secteur ne permet pas d'extension ou construction de ce type.

**7. Autorisation de brûler** : Mme DUFRAISSE demande s'il est autorisé de faire brûler des déchets végétaux ou autres au sein du lotissement de l'Arche. M. le Maire rappelle l'arrêté préfectoral interdisant tout brûlage sur tout secteur.

**8. SMICTOM et route du chêne parapluie** : M. LEGRAND explique que la collecte des ordures ménagères ne s'est pas faite la semaine passée. Après étude avec le SMICTOM qui a vu lui-même avec son

sous-traitant, une solution d'urgence pour cette semaine d'un point de collecte commun hors zone de travaux s'est opérée avec la contribution des agents communaux. Un rendez-vous sur place a eu lieu le 25 janvier avec le SMICTOM où a été décidé de délivrer un nouvel arrêté autorisant notamment les services de collecte d'ordures ménagères. En cas d'empêchement total de passage, le SMICTOM serait averti au plus tard la veille de la collecte.

La secrétaire de séance